



Montcherand, le 23 octobre 2018

COMMUNE
DE
MONTCHERAND
Sur la Place 1

MUNICIPALITE

Conseil général
1354 Montcherand

Préavis municipal n° 04/2018 : relatif à l'adoption du règlement communal sur la protection des arbres

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis demande l'approbation du Conseil général l'approbation du règlement communal sur la protection des arbres.

2. Préambule

La LPNMS, loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites, oblige les communes à édicter un règlement communal sur la protection des arbres, afin de contrôler, leurs essences, leurs volumes et bien entendu les demandes d'abattage s'y référant.

Notre Plan de Classement des arbres datant du 2 novembre 1994 est devenu totalement obsolète.

3. Validation

Ce règlement a déjà reçu l'aval préalable du Département du territoire et de l'environnement ; puis il a été soumis à l'enquête publique du 22 septembre au 22 octobre 2018. Cette enquête n'a suscité aucune remarque ni opposition de tiers. Nous le soumettons aujourd'hui au Conseil général.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à accepter

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. D'accepter ce nouveau règlement communal sur la protection des arbres tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Bertrand Gaillard

La secrétaire :
Sandra Cunsolo



Délégué municipal : Bertrand Gaillard